

Demande de dérogation à la carte scolaire - Rentrée 2023

Accès en Terminale Générale ou Technologique

1 - IDENTIFICATION

Nom et prénom de l'élève : Date de naissance : __ / __ / ____
 NOM, prénom, du / des responsables légaux de l'élève :
 Domicile du / des responsables légaux :
 Code postal : Commune : Tél :

2 - LYCÉE FRÉQUENTÉ EN 2022 - 2023

Nom :
 Adresse :
 Code postal : ____ _
 Commune :

3 - LYCÉE DE SECTEUR EN 2023 - 2024

Nom :
 Adresse :
 Code postal : ____ _
 Commune :

Le chef de l'établissement fréquenté atteste des renseignements portés dans les rubriques 1,2 et 3.

A....., le Signature :

4 - LYCEE SOLlicité EN 2023 – 2024 : compléter et cocher

NOM de l'établissement :
 Adresse :
 Code postal : ____ _ Commune :
 Régime souhaité : ☐ Externat ☐ ½ Pension ☐ Internat
 Série demandée :

5 - MOTIF DE LA DEMANDE (Cocher la ou les cases, joindre les pièces justificatives demandées) :

- ☐ Élève souffrant d'un handicap (joindre l'attestation de la Commission des Droits à l'Autonomie)
- ☐ Élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé (joindre un certificat médical à l'attention du médecin conseiller technique de la DSDEN avant le 7 juin 2023)
- ☐ Élève boursier au mérite ou boursier sur critères sociaux (préciser le nombre de parts de bourses et joindre le justificatif) :
- ☐ Élève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement demandé (joindre un certificat de scolarité)
- ☐ Élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement demandé : (joindre un plan indiquant d'une croix le domicile, l'établissement de secteur et l'établissement demandé ou préciser par un courrier explicatif)
- ☐ Élève devant suivre un parcours scolaire particulier, (joindre un courrier explicatif)
- ☐ Autres motifs : (joindre un courrier explicatif accompagné obligatoirement de justificatifs)

J'atteste la validité des renseignements portés ci-dessus

A le signature du / des responsables légaux.....

Retour du document par le lycée fréquenté à la DSDEN du département demandé en vœu dérogatoire, service de la scolarité, au plus tard pour le **5 juin 2023, délai de rigueur**

affectations-derogations-lyc26@ac-grenoble.fr

La décision sera transmise aux familles par voie postale uniquement après les résultats du second tour du baccalauréat. **Les résultats ne seront pas communiqués par téléphone.**

L'obtention d'une dérogation n'implique ni l'existence d'un transport scolaire pour rejoindre le lycée sollicité ni la prise en charge des frais par le Conseil de la collectivité territoriale compétente. Pour toute demande d'information, les familles doivent contacter directement le service transport du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (Tel : 04 26 73 32 00).